



Mapping Study Influenza: inventaire des activités de prévention de la grippe saisonnière en Suisse

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention de la grippe saisonnière (GRIPS)

**Jana Gerold
Séverine Erismann
Kaspar Wyss**

Étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Bâle, octobre 2018

Résumé

Contexte et objectifs

La Stratégie nationale de prévention de la grippe saisonnière (GRIPS) définit pour le domaine d'action « Recherche en santé publique » différentes mesures, dont l'établissement d'un inventaire (*mapping study*). Cet inventaire recense notamment les mesures, projets et activités de prévention de la grippe en cours initiés par les autorités cantonales et les établissements de santé. L'analyse des mesures mises en œuvre et de leurs effets reconnus doit servir à sélectionner et à optimiser les interventions pour les personnes concernées et les milieux intéressés (les autorités sanitaires, les établissements de santé et les spécialistes, par exemple). La réalisation de l'inventaire a été confiée à l'Institut tropical et de santé publique suisse, Swiss TPH.

Méthodologie et procédure

L'étude avait pour objectif de mener un vaste recensement des mesures engagées et des expériences acquises dans toute la Suisse en matière de prévention de la grippe, en particulier auprès des groupes cibles pour lesquels la vaccination est recommandée. Des organisations des 26 cantons ont participé à l'étude afin d'observer d'éventuelles disparités régionales. Le questionnaire a été élaboré en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Entre octobre 2017 et janvier 2018, l'équipe en charge de l'étude a contacté, par le biais de courriels personnalisés, au total 335 organisations. Par la suite, 108 experts ont pris part à des entretiens téléphoniques individuels standardisés d'une durée de 30 à 45 minutes. Ces experts représentaient 97 organisations : autorités cantonales, associations faitières et professionnelles nationales et cantonales, pharmacies, hôpitaux, établissements médico-sociaux, établissements de garde d'enfants, maisons de naissance et cabinets médicaux.

Résultats

Les **autorités cantonales** interrogées sont bien informées sur les activités menées dans le canton et s'investissent dans la prévention de la grippe. D'un point de vue stratégique, elles assument une fonction de pilotage et de médiation en vue de faciliter l'accès à la vaccination contre la grippe. Les cantons délivrent aux pharmacies des autorisations de vacciner. À l'heure actuelle, dans 18 cantons, des pharmacies proposent la vaccination contre la grippe aux adultes en bonne santé. Les dispositions cantonales présentent toutefois des différences à cet égard. Dans un canton, un arrêté du Conseil d'État prévoit que tous les hôpitaux de la liste sont tenus de mettre en œuvre un plan écrit de vaccination contre la grippe au niveau de leur établissement.

D'un point de vue opérationnel, certains cantons informent activement le public en vue d'atteindre en particulier les groupes cibles pour lesquels la vaccination est recommandée, mais aussi la population générale ainsi que l'entourage privé et professionnel. En outre, des vaccins contre la grippe sont proposés au sein de l'administration cantonale.

Les **associations faitières et professionnelles** sont des interlocuteurs importants dans les groupes de travail et d'experts nationaux et pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de vaccination ou la GRIPS. Elles contribuent aux mesures de prévention de la grippe en élaborant des guides, des points de vue et des directives à l'intention de leurs membres.

Dans les **hôpitaux**, au début des mesures de prévention de la grippe, depuis le début des années 1980 et comme dans le cadre des campagnes nationales de vaccination contre la grippe, l'accent a été mis surtout sur la mise en œuvre de campagnes de vaccination. Depuis 2008 environ, une importance croissante est accordée aux stratégies de communication comportant des recommandations vaccinales à l'intention des groupes à risque afin qu'ils se protègent eux-mêmes. Leur entourage a également été encouragé à se faire

vacciner, divers supports de communication sensibilisant à la solidarité avec les groupes à risque et à leur protection. Depuis 2013/2014, les hôpitaux ont aussi entrepris de recenser davantage les cas d'infections nosocomiales de grippe et d'introduire des règlements incitant leurs collaborateurs à porter des masques. Depuis 2015/2016, certains hôpitaux isolent les patients atteints de la grippe et leurs visiteurs sont tenus d'appliquer des mesures telles que l'hygiène des mains, les bons gestes en cas d'éternuement ou le port d'une protection bucco-nasale. En parallèle, des tests de diagnostic rapides pour la grippe et des unités Sentinella ont été développés dans les hôpitaux en vue de surveiller leurs propres valeurs seuil.

Tous les hôpitaux ne mettent pas en place des trains de mesures, mais l'ensemble des hôpitaux interrogés proposent gratuitement la vaccination à leurs collaborateurs et veillent particulièrement au respect des mesures d'hygiène. Le statut vaccinal des collaborateurs est documenté dans tous les hôpitaux interrogés. De manière générale, des systèmes de monitoring visant à surveiller l'hygiène des mains font également partie des mesures de routine. Cependant, l'observance concernant le port du masque n'est pas systématiquement contrôlée.

Dans les grands hôpitaux (hôpitaux universitaires, hôpitaux cantonaux, groupes hospitaliers), une équipe est généralement en charge de la réalisation de différentes campagnes. Ces équipes sont constituées de médecins-chefs et de collaborateurs dans les domaines de l'hygiène hospitalière, de l'infectiologie, de la communication institutionnelle, de la direction des soins et du service de santé du personnel. Les campagnes comprennent la planification budgétaire pour les différentes activités, un monitoring et parfois une évaluation des mesures.

Dans la plupart des **établissements médico-sociaux**, les mesures de prévention de la grippe sont axées sur des mesures d'hygiène complètes et des offres de vaccination. Tous les établissements interrogés proposent de vacciner gratuitement les collaborateurs en contact avec les patients, mais pas toujours avec succès. Des directives relatives au port du masque en cas de dépassement de la valeur seuil définie existent parfois, mais sans monitoring à la clé.

Dans le domaine de la **garde d'enfants** également, les établissements interrogés proposent de vacciner gratuitement les collaborateurs, mais peu en profitent. Dans ce secteur, les mesures d'hygiène de base telles que l'hygiène des mains sont prioritaires par rapport au port du masque, car les enfants en bas âge ont besoin de voir le visage de leur personne de référence.

Les mesures de prévention de la grippe dans les **maisons de naissance** interrogées se limitent, pour les sages-femmes et les visiteurs présentant des symptômes respiratoires, aux prescriptions en matière d'hygiène et au port recommandé de masques.

Les **cabinets médicaux** interrogés proposent de vacciner leurs collaborateurs, les patients présentant un risque accru de complications et la population générale. Le coût de la vaccination des collaborateurs est supporté par l'employeur, celui des patients et de la population est couvert à titre privé ou par les assureurs-maladie. Les patients sont informés sur la vaccination contre la grippe lors d'une consultation individuelle mais aussi au moyen de supports d'information dans les salles d'attente. Le statut de vaccination des patients figure dans le dossier du patient (la plupart de temps sous forme électronique).

La Journée nationale de vaccination contre la grippe est conçue pour les cabinets médicaux comme une offre facilement accessible. En termes de nombre de vaccinations, cette journée nationale n'est pas pertinente pour les cabinets, puisqu'ils vaccinent pendant toute la saison. En revanche, elle sert à lancer les activités de prévention, non seulement dans les cabinets, mais aussi dans les hôpitaux ou les établissements médico-sociaux, afin de rendre visible leur participation à la campagne nationale. Dans le but de sensibiliser et d'envoyer un signal fort au niveau national, l'édition 2018 est menée sous l'égide de la FMH, en collaboration avec le Collège de médecine de premier recours (CMPR) et pharmaSuisse.

Synthèse

L'analyse de l'inventaire des mesures, projets et activités mis en œuvre par les autorités cantonales et les établissements de santé et de garde, et de leur impact sur la prévention de la grippe, permet de tirer quatre conclusions générales :

1. La collaboration intercantonale et interinstitutionnelle d'équipes de prévention faisant preuve d'engagement a un effet positif.

L'efficacité des mesures de prévention de la grippe tient d'une part à une collaboration et à une mise en réseau intercantionales d'un grand nombre d'experts engagés et d'autre part à des initiatives au niveau de la politique de la santé.

Le groupe de travail intercantonal et interinstitutionnel « Groupe latin » de Suisse occidentale, qui se compose de spécialistes issus de différentes organisations au sein de leur canton, est un exemple de synergie opérationnelle dans le domaine de la prévention et du traitement de la grippe dans les établissements hospitaliers et de soins.

L'arrêté du Conseil d'État de Zurich qui impose à l'ensemble des hôpitaux répertoriés de se doter d'un plan écrit de vaccination contre la grippe ainsi que la campagne menée avec l'Association des hôpitaux zurichois (VZK) sont des exemples d'initiatives interinstitutionnelles réussies.

2. L'engagement dans la prévention de la grippe varie selon les groupes d'acteurs.

Les représentants des associations faïtières et professionnelles nationales et cantonales étaient impliqués dans le domaine du conseil politique de par leur travail au sein de commissions, par exemple dans le cadre de l'élaboration de la GRIPS. Ces associations jouent un rôle essentiel dans la diffusion de lignes directrices et de documentation à l'intention des groupes professionnels. Ce volet stratégique présente un potentiel intéressant, car l'existence de directives obsolètes ou l'absence de documentation ou de recommandations a été rapportée, essentiellement dans les domaines des soins stationnaires et ambulatoires prodigués aux personnes présentant un risque accru de complications.

La conduite politique et stratégique des départements de la santé et des médecins cantonaux dans la prévention et la promotion de la santé diffèrent fortement d'un canton à l'autre, ce qui montre qu'il est possible de renforcer l'engagement dans le domaine de la santé publique.

3. Certains acteurs, notamment les hôpitaux (surtout universitaires), font figure de pionniers.

Les résultats de l'étude montrent que les hôpitaux universitaires, en particulier, promeuvent continuellement de nouvelles mesures de prévention de la grippe. La mise en œuvre interdisciplinaire des mesures et des campagnes, les évaluations régulières comme processus d'apprentissage, la surveillance de la grippe et une culture de la gestion propre à apporter un soutien au niveau de l'institution constituent des éléments bénéfiques.

4. Les trains de mesures gagnent en importance.

Le cadre de référence national et la mise en œuvre des mesures de prévention de la grippe montrent que les mesures individuelles, isolées, ont évolué pour être remplacées par des trains de mesures très étendues. La participation et l'implication actives de TOUS (collaborateurs, patients, visiteurs) et la communication ciblée auprès des différents groupes professionnels pour réaliser les mesures semblent constituer un autre facteur d'acceptation important. Par ailleurs, la responsabilité commune s'avère prometteuse, car les collaborateurs et les supérieurs hiérarchiques, de même que les patients et les visiteurs, s'engagent dans la prévention de la grippe.